

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-06-13

Avis du CSRPN de Normandie

Liste Rouge des Mammifères de Normandie

Présentation du dossier

La Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue aujourd'hui un indicateur incontournable pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

Elle est également déclinée au niveau national par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations, ainsi qu'au niveau régional grâce notamment à l'implication des structures naturalistes œuvrant au niveau local.

En Normandie, les premières Listes rouges ont été validées dès 2010 à l'échelle des anciennes régions Basse et Haute-Normandie. Concernant les Mammifères, les Listes rouges de Basse et Haute-Normandie datent de 2013.

En 2021, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) s'est vu confier l'élaboration de la première Liste rouge des Mammifères de Normandie. Ce travail s'appuie sur plus de 224 000 données, dont 151 400 récoltées sur la période 2011-2020 (6 400 données concernant les mammifères marins). Ces données ont été passées au crible de la méthodologie UICN (Guide méthodologique actualisé 2018).

95 taxons ont ainsi été étudiés. Parmi ceux-ci, 27 espèces de mammifères entrent dans la catégorie « Non applicable » (NA), car introduites après 1500 ou occasionnelles, et 1 dans la catégorie « Non évaluée » (NE) en raison des doutes pesant sur sa présence en région. L'évaluation porte donc sur 67 espèces : 60 mammifères terrestres et 7 mammifères marins.

Sur ces 67 espèces, 3 sont présumés disparus (RE) dans la région, 2 sont en danger critique (CR), 4 en danger (EN) et 8 classés en vulnérable (VU). La part des taxons menacés (VU à CR) s'élève donc à 21,9 %, à laquelle il convient d'ajouter 23,9 % d'espèces quasi menacées (NT – 16 espèces).

33 espèces sont classées en préoccupation mineure (LC). A noter également que pour 1 espèce, le manque d'information (DD) n'a pas permis de déterminer un statut.

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

3 populations ont également été évaluées dans le cadre de cette Liste rouge régionale. Il s'agit de populations de Petit Rhinolophe considérées comme isolées de l'aire de répartition principale et où les individus sont soumis à des pressions différentes. 2 sont considérées comme en danger (EN), la troisième étant classée comme vulnérable (VU).

Conformément à la méthodologie nationale des Listes rouges régionales des espèces menacées, la Liste rouge des Mammifères de Normandie est soumise pour avis au CSRPN.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN souligne la grande qualité du travail d'analyse et d'évaluation réalisé par le Groupe Mammalogique Normand.

Au regard de ces travaux s'appuyant notamment sur 3 enquêtes atlas initiées par le GMN (1978-1988, 1991-2000 et 2011-2020), le CSRPN souhaite souligner l'importance des démarches d'élaboration d'atlas régionaux qui permettent d'améliorer les connaissances indispensables notamment à l'établissement des Listes rouges régionales et, à l'occasion des actualisations de ces atlas, permettent de définir les tendances d'évolution des populations d'espèces au regard de leur aire de répartition.

Il précise qu'il est important de coupler cette Liste rouge normande à une liste de statut de rareté par département afin de disposer d'un outil d'analyse à échelle plus fine indispensable à une meilleure prise en compte des enjeux locaux de biodiversité.

Le CSRPN émet un avis très favorable sur cette Liste rouge des Mammifères de Normandie.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

ANNEXE 1 – Liste rouge des Mammifères de Normandie

<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	RE
<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier	RE
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	RE
<i>Glis glis</i>	Loir gris	CR*
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	CR
<i>Neomys anomalus</i>	Crossope de Miller	EN
<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale noir	EN
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	EN
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	EN
<i>Arvicola amphibius</i>	Campagnol aquatique	VU
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	VU
<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun à bec court	VU
<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	VU
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	VU
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	VU
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	VU
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	NT
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	NT
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	NT
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	NT
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	NT
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	NT
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	NT
<i>Sorex pygmaeus</i>	Musaraigne pygmée	NT
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	NT
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	NT
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	NT

Populations

<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Pays de Caux	EN
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Perche ornais	EN
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Vexin	VU

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>